

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

London, le 18 novembre. — Le roi a tenu un conseil privé où assistaient le duc de Wellington, Ch. Manners Sutton, lord Lyndhurst, M. H. Goulburn, le comte Rosslyn, le comte Jersey, sir Harding, lord Cowley et lord Maryborough. S. M. a donné ensuite audience particulière à lord Lyndhurst et au duc de Wellington.

La nomination du duc de Wellington, comme un des principaux secrétaires d'état de S. M. se trouvera ce soir dans la *Gazette officielle*. S. G. aura surintendance générale des affaires jusqu'au retour de sir R. Peel. (St.)

— On lit dans le *Courier* :

« Nous en avons assez appris aujourd'hui pour savoir que le duc de Wellington s'aperçoit déjà des nombreuses difficultés dont sa position est hérissée. S. G. se trouve aujourd'hui au bureau de l'intérieur et les employés du bureau des affaires étrangères et des colonies l'attendent. Il existe peu de doute sur la dissolution du parlement, mais on doute beaucoup de la stabilité du gouvernement et de l'acceptation de sir Robert Peel. Lord Rosslyn et M. Heries ont été pendant quelque temps au bureau de l'intérieur; on ne nomme encore personne pour le nouveau bureau de la trésorerie, l'ancien bureau continue nécessairement ses fonctions.

« Il n'a pas encore été fait de changements dans le personnel du bureau des affaires étrangères. Lord Palmerston n'y a pas été depuis deux jours, mais on a communiqué avec lui sur les affaires concernant son administration. Lord Fordwich, sous-secrétaire du bureau des affaires étrangères continue ses attributions. M. Backhouse est absent, mais ses occupations ne sont pas interrompues. Il paraît qu'un conseil de cabinet aura lieu jeudi pour prendre les arrangements nécessaires.

« Nous avons de raisons de croire que ce que dit le *Times* aujourd'hui est exact, le duc de Wellington a été reçu par le roi comme premier secrétaire de la trésorerie, et il a prêté serment comme secrétaire d'état du département de l'intérieur; il tient aussi le sceau des départements des affaires étrangères des colonies, mais cet arrangement n'est que provisoire et ne durera que jusqu'à ce que l'on aura reçu des nouvelles de sir R. Peel. On assure positivement que la présidence du conseil a été mise à la disposition de ce dernier.

« Il paraît que la nomination de lord Rosslyn ne sera non plus décidée avant qu'on n'ait entendu R. Peel.

Trois heures. — Nous croyons qu'il n'y a pas de doute sur la nomination du comte Rosslyn, comme lieutenant d'Irlande, et de sir Henri Harding, comme son secrétaire. Les nominations suivantes sont considérées comme probables: lord Stuart et M. Goulburn, gouverneur-général des Indes, si toutefois les répugnances des directeurs de la compagnie des Indes-orientales, qui préfèrent lord Melville, peuvent être surmontées. Lord Maryborough, grand-secrétaire; lord Cowley, président du bureau de commerce; le comte Aberdeen, ambassadeur à la cour de France; lord Stanley aura, dit-on, l'amirauté, et le secrétariat des colonies ou les monnaies, s'il n'est pas adjoint à l'administration, ce que l'on ne croit pas généralement.

Les habitants de la paroisse St.-Mathieu ont adressé une pétition aux autorités locales pour convoquer une assemblée publique, afin de délibérer sur une déclaration des principes politiques, pour assurer au peuple tous ses droits et toutes ses libertés, et pour voter une adresse au roi sur la nécessité de former une administration capable de con-

duire les affaires du pays avec la plus stricte économie dans l'intérieur, en maintenant la paix en dehors, et en continuant la suppression de tous les abus dans l'état de l'église, ainsi que l'extension de libertés nationales.

Le *Standard*, journal tory, donne les détails suivants sur le changement ministériel :

« Nos lecteurs se rappelleront sans doute que, mardi dernier, la nouvelle de la mort du comte Spencer, et de l'élevation à la pairie de lord Althorp, est arrivée ici. Aussitôt après, le conseil fut convoqué. Il se réunit dans la soirée, et resta long-temps en délibération, mais suivant toutes les apparences sans avoir pris aucune résolution définitive sur ce qu'il importait de faire dans les conjonctures présentes. Le conseil s'assembla de nouveau le mercredi. Le lendemain, lord Melbourne partit pour Brighton, à l'effet de soumettre à l'approbation du roi la décision du cabinet.

« Le roi a reçu lord Melbourne avec cette courtoisie et cette bienveillance qui ont caractérisé à un si haut degré plusieurs membres de son illustre famille. Mais hier matin, lorsque le premier ministre, lord Melbourne, travaillant avec le roi, fit connaître à S. M. l'intention du cabinet, que M. Littleton succédât à lord Althorp, S. M. aurait répondu qu'il était inutile de l'entretenir de longs détails, attendu que depuis long-temps elle désirait avoir un nouveau ministère, et que le moment actuel lui paraissait très-favorable pour mettre son projet à exécution. Le noble lord comprit bien ce que signifiaient ces paroles, et revint en toute hâte en ville, où immédiatement après son arrivée, tous ses collègues furent convoqués. On les avait préalablement appelés pour prendre connaissance du résultat de la mission de leur chef. »

FRANCE.

Paris, le 19 novembre. — L'acceptation de M. Humann ayant été connue aujourd'hui, le roi a convoqué aux Tuileries M. le maréchal duc de Trévise, MM. de Rigny, Thiers Guizot, Persil et Duchâtel.

Le roi a signé à trois heures les ordonnances qui confèrent la présidence du conseil et le portefeuille de la guerre à M. le duc de Trévise, les portefeuilles des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, de l'instruction publique et du commerce à MM. de Rigny, Thiers, Humann, Guizot et Duchâtel.

M. Persil demeure garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Le roi n'a pas jugé à propos de pourvoir au portefeuille de la marine avant le retour de M. Humann, retenu à Strasbourg pour quelques jours.

En attendant le retour prochain de M. Humann, M. Duchâtel est chargé de l'*interim* du ministère des finances; M. le comte de Rigny ost chargé de l'*interim* du ministère de la marine. (J. Ministériel.)

Le *Moniteur* publie aujourd'hui huit ordonnances pour la constitution du ministère et la fixation des *interims*.

Par la première ordonnance, M. le maréchal duc de Trévise est nommé ministre de la guerre en remplacement de M. le général Bernard, et président du conseil en remplacement de M. le duc de Bassano. Cette ordonnance est contresignée Persil. Le maréchal reste grand chancelier de la légion d'honneur.

Les autres ordonnances sont contresignées par M. le duc de Trévise, comme président du conseil. Nous remarquons qu'il y est fait mention que MM. Passy, Ch. Dupin et Teste ont donné leur démission. Il n'y est rien dit de pareil de MM. de Bassano et Bernard; ils sont simplement remplacés.

Voici la constitution définitive du ministère telle que la donne le *Moniteur* :

Président du conseil et ministre de la guerre, le maréchal Mortier;

Ministre de l'intérieur, Thiers;

» de l'instruction publique, Guizot;

» de la justice, Persil;

» des affaires étrangères, de Rigny;

» de la marine, l'amiral Duperré;

» des finances, Humann;

» du commerce, Duchâtel;

Aujourd'hui la grande affaire se termine par un calembourg, digne péroraison d'un pareil exorde; tout Paris s'écrie en riant: Voilà ce que nous voulions, Thiers parti. — Maintenant, nous avons Thiers consolidé. (Gazette de France.)

— Le maréchal Mortier est assez connu pour que peu de personnes ignorent qu'il s'en faut de bien peu que sa taille atteigne six pieds. C'est à cela que fait allusion le *National*, quand il rappelle que les soldats l'appelaient le grand Mortier à petite portée. Les journaux opposés au ministère se vengent ainsi par des épigrammes.

On n'a point encore reçu la confirmation du changement de ministère espagnol annoncé par le *National*; mais rien ne prouve non plus que ce changement n'ait pas eu lieu.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Bayonne du 14 confirment la nouvelle de la défaite des carlistes à Lodosa. Un bataillon entier de Guipuscoa, fort de 7 à 800 hommes, est, dit-on, resté sur le champ de bataille. Le 11, Zumalacarréguy s'était rapproché de Pampe-lune avec le gros de ses forces; mais on ignore dans quelle intention, car il n'est pas probable qu'il se décide à risquer une bataille contre Mina, qui a maintenant sous ses ordres un corps de 10,000 hommes. De son côté, don Carlos est parti pour Etchavaleta avec ses ministres et la junte, dans le but sans doute de réchauffer le carlisme des Biscayens qui jusqu'ici se sont contentés de courir la campagne, et n'ont tenté aucune entreprise sérieuse. El Pastor, qui, depuis quelque temps, avait été retenu à Bergara par une indisposition grave, s'était mis à sa poursuite.

De toutes parts les jeunes gens de la Navarre viennent offrir leurs services à Mina, et l'on espérait qu'avant la fin du mois trois ou quatre mille volontaires, bien armés seraient prêts à entrer en campagne. La députation de la province s'unissant à l'élan de la population, avait publié, le 8, une proclamation, qui avait déjà produit d'heureux résultats.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 NOVEMBRE.

L'inauguration de l'Université libre de Bruxelles a eu lieu hier à deux heures, à l'hôtel de ville, salle gothique. Après la lecture des statuts, un brillant morceau de musique a été exécuté par la société de la Grande-Harmonie. A 3 heures, M. le professeur Baron a prononcé le discours d'ouverture; il a fait sentir les avantages de la science; il a remercié les personnes dont le concours vient de fonder l'université libre; il a fait voir pour une nation l'utilité d'une capitale, et dans cette capitale l'utilité d'une université. Il a comparé l'université de Malines à celle de Bruxelles; il a remarqué que l'université catholique, soumise au dogme de l'obéissance passive, dogme rejeté par plusieurs pays de

Europe; dogme qui arrête les sciences naturelles et physique, en-deça des limites qu'elles ont conquises, ne pourrait donner qu'un enseignement incomplet. Il a fait une sorte de profession de foi des doctrines philosophiques de l'Université de Bruxelles, qui sont l'indépendance de la raison, le droit d'examen, le bien-être du plus grand nombre et la marche progressive dans les améliorations. Il a rappelé qu'aujourd'hui, plus que jamais, tous les hommes doivent se rapprocher, et se souvenir de leur qualité de frères. Il a cité à ce propos Manzoni, Schiller, Byron et Béranger. Il a terminé par le serment d'inspirer aux élèves l'amour de leurs semblables.

Ce discours, qui a duré une heure, a été applaudi: on a couvert de bravos flatteurs l'éloge de notre bourgmestre et les citations des quatre poètes dont nous venons de parler. Après ce discours, prononcé devant une assemblée très-nombreuse, M. le bourgmestre a déclaré l'Université libre installée. (Emancipation.)

MM. les membres de la commission commerciale envoyée à Paris, seront reçus demain par le roi, à 4 heures de l'après-midi. Ils rendront compte à S. M. des espérances que fait naître leur mission. Nous apprenons que ces messieurs sont forts satisfaits de l'accueil qu'on leur a fait à Paris; et ils en ont rapporté l'espoir le mieux fondé qu'il sera possible de s'entendre pour la conclusion d'un traité de commerce avantageux aux deux pays. (Indép.)

Le *Courrier belge* rend compte d'un pamphlet qui a paru dernièrement à Madrid, et qu'il croit devoir faire connaître comme indice remarquable et menaçant de l'état actuel des esprits dans la Péninsule ibérique. Nos lecteurs en jugeront par le passage suivant:

- Peuples! Lapidéz quiconque vous parle de progrès graduel!
- Lapidéz quiconque vous prêche la modération envers ceux qui n'en ont aucune.
- Lapidéz quiconque vous nie qu'un peuple soit libre quand il veut l'être.
- Lapidéz quiconque vous soutient que toute vérité n'est pas bonne à dire.
- Lapidéz quiconque déclare la révolution finie, lorsqu'elle doit commencer.
- Lapidéz quiconque prétend que dans le peuple il y a quelque chose au-dessus du peuple.

Le *Courrier* dit au sujet de cette pièce:

- Forcés de reconnaître, à divers égards, la justesse des principes de l'écrivain, nous sommes loin d'en admettre, surtout comme immédiatement nécessaires, les rudes conséquences.

Par arrêté de S. M. du 30 juillet, ont été autorisés:

- M. de Walker, colonel pensionné, à porter la décoration de l'ordre de St. Ferdinand d'Espagne;
- M. Quireyns (J.), à porter la médaille d'argent décernée par le Sénat de Hambourg, après les campagnes de 1813 et 1814;
- M. Lelièvre de Staumont, à porter la décoration de St. Louis;
- M. le général de Tabor, à porter la décoration d'officier de la légion d'honneur;
- MM. Van Pelt (Pierre François), de Borgghgave (Michel-Ferdinand), Jacquemain (P.), sous lieutenant des douanes, et le comte de Hamal (François Charles), à porter la décoration de chevalier de la légion d'honneur.

Par arrêté de S. M. du 26 septembre, ont été autorisés:

- M. Dirickx (Joseph), à porter la décoration de chevalier de la légion d'honneur;
- M. le comte d'Arschot, grand-maréchal, à porter la décoration de commandeur de l'ordre de la Légion d'Honneur;
- M. Mineur (Hubert), lieutenant pensionné, à porter la médaille d'argent qui lui a été décernée, en 1794, par l'empereur d'Autriche;
- M. de Kerckhove (Joseph Romain Louis), à porter la décoration de commandeur de l'ordre du Phénix;
- M. le comte de Berlaymont (Louis), à porter la décoration de chevalier de l'ordre de St. Louis.

Par arrêtés de S. M. du premier novembre, ont été autorisés:

- M. Nolhomb, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, à porter la décoration d'officier de l'ordre de la légion d'honneur;
- M. le général Mercx (Maurice), à porter la croix du canon;
- M. d'Otreppe (G. F.), à porter la décoration d'officier de l'ordre de la légion d'honneur.
- M. le chevalier de Kerckhove (Joseph Romain Louis), à porter la médaille de Saxe-Weimar.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 20 novembre. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi communale.

M. le président: Nous en sommes à l'art. 74. M. Dechamps a déposé hier un paragraphe additionnel à cet article. Il est ainsi conçu:

« Pour les délibérations soumises à l'approbation du roi et dont les objets sont mentionnés aux nos 1^o et 5^o de l'art. 74 du projet de la section centrale.

« Le collège des bourgmestre et échevins sera obligé de convoquer un comité de commune, composé des plus forts contribuables domiciliés dans la commune, en nombre égal à celui des membres du conseil et choisis hors de son sein.

« Le comité et le conseil délibèrent à part, et leurs délibérations sont soumises conjointement aux autorités compétentes. »

Sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, la disposition proposée par M. Dechamps est renvoyée à la section centrale.

Cette même disposition devant faire un article à part, on passe au vote sur l'ensemble de l'art. 74. Il est adopté.

La discussion se reprend sur la nouvelle rédaction proposée par la section centrale sur l'art. 69, relatif à la publicité des séances.

M. d'Hoffschmidt, propose un amendement ainsi conçu: dans les communes de moins de 1500 âmes, les séances des conseils communaux ne seront publiques que sur la décision du bourgmestre et des deux tiers du conseil.

M. Dubus combat la nouvelle proposition de la section centrale. On n'a pas remédié à l'inconvénient qu'il a déjà signalé hier, c'est qu'il serait facile de rendre le huis-clos la règle et la publicité à l'exception. Il combat spécialement le dernier § où il est dit que les séances ne seront pas publiques dans les communes où il n'y a pas de maison communale. Il existe des communes de plus de 3,000 âmes, où il n'y a pas de maison communale, mais l'administration loue des salles pour ses séances. Doit-on considérer ces salles comme affectées spécialement aux conseils communaux. Le paragraphe ne s'explique pas à cet égard.

M. Dumortier pense que l'on aurait beaucoup mieux fait de s'en tenir à la rédaction primitive de la section centrale.

Après quelque discussion, on passe au vote des différents numéros de l'article. Les cinq premiers sont adoptés. Le vote des derniers paragraphes est renvoyé à demain.

La séance est levée à 4 heures 1/2. Demain séance à une heure.

LIEGE. LE 21 NOVEMBRE.

DU MINISTÈRE ANGLAIS.

En Angleterre le principe libéral est conquis; la réforme électorale et la capacité politique des catholiques sont des faits irrévocables: mais par cela seul, ils ont des conséquences irrésistibles, le développement de la réforme.

La chambre haute s'est jetée en travers de cette nécessité, elle ne veut pas qu'on touche pour le moment, aux vieux abus de l'église et plus tard, aux privilèges de l'aristocratie civile: mais la réforme ayant introduit les classes moyennes et les catholiques dans le parlement, une collision devenait inévitable entre les deux chambres.

Le ministère Wellington expression de cette résistance à la chambre des communes et aux vœux des classes moyennes ne résout donc aucunement la difficulté; au contraire, il dirige l'opposition des communes simultanément contre la pairie et contre le gouvernement: le repos de l'Angleterre a tenu en partie à ce que la royauté politique, sinon la royauté de cour, était du côté des libéraux contre l'aristocratie: aujourd'hui elle déserte ouvertement la cause de la nation pour celle de la cour: déjà les correspondances de Londres parlent de manifestations violentes contre le changement ministériel et les journaux radicaux en témoignent autant de joie que les journaux de l'aristocratie. Le mot attribué à M. de Talleyrand qu'il quittait Londres pour ne pas assister à une révolution sociale serait-il vrai?

Quelques publicistes ont parlé d'un cabinet de coalition, parce qu'on avait d'abord fait entrer M. Brougham dans la nouvelle combinaison ministérielle; tandis qu'il paraît aujourd'hui que le nouveau cabinet serait tout à fait homogène, c'est à dire exclusivement conservateur dans le sens anglais. Mais dans la situation de l'Angleterre, une coalition du pouvoir peut-elle être autre chose qu'une anarchie de pouvoir?

Si lord Wellington reporte dans le gouvernement la pensée de son parti, sa politique est un point d'arrêt dans la réforme; c'est à dire la négation du principe; et il ne paraît pas qu'il ait le choix d'une autre conduite, puisque s'il consentait à la réforme de l'église, qui est la question actuelle, il serait renié par son parti. Le duc de Wellington ne pou-

vant pas donner la majorité des lords à la réforme, ni lord Brougham la majorité des communes à la conservation, un ministère de coalition semble un non sens.

Pour échapper à l'impossibilité de gouverner avec une minorité, le nouveau ministère profite d'une prorogation du parlement et s'introduit pour ainsi dire par effraction dans le gouvernement du pays. Cette rouerie pourrait bien tourner contre lui même, car dans l'absence de ses représentants, la nation sera portée à une apposition individuelle, comme on l'a vu pour le ministère Polignac.

Tous ces résultats sont si sérieux qu'on ne peut pas croire que cette tentative désespérée du partit libéral pour conserver un état social si inégalement réparti, soit autre chose qu'un essai, et qu'on ne s'obstinera point devant l'expérience: c'est aussi l'opinion de la partie la plus éclairée de la presse.

L'essai d'un ministère Wellington en Angleterre et d'un ministère Bassano en France aura probablement servi à prouver qu'une administration doctrinaire dans ces deux pays, administration héritière des opinions de lord Grey et de Casimir Perrier; en Angleterre ministère de progrès, en France ministère de réorganisation sociale, qu'une administration de point d'arrêt enfin, sont les seules possibles. Le bon sens détruit à cet égard tous les sophismes. Toutes les réformes sont faites en France; il y a un niveau entre le classement politique et l'opinion des hommes instruits: en Angleterre toutes les vieilles institutions sont debout et se trouvent fourvoyées au 19 siècle; il y a lutte entre les idées et l'état social. Par des routes contraires, M. de Bassano et lord Wellington marchent sur le même précipice un bouleversement dans les deux pays.

D'après les journaux de Londres du 18, rien n'était encore arrêté pour la constitution définitive du ministère Wellington. Quelques journaux ont porté que lord Melbourne avait annoncé au roi d'Angleterre que son administration ne pouvait plus marcher, et ils ajoutaient que c'était lord Melbourne, lui-même, qui avait conseillé au roi la formation d'un ministère tory. Cette version est positivement démentie par le *Standard*, journal rédigé sous le patronage de lord Wellington. (V. Londres.)

Le *Moniteur français* du 19 contient les ordonnances qui constituent le ministère. (V. Paris.)

Avant-hier, on a commencé les travaux du chemin de fer de la section de Louvain à Tirlemont.

On lit ce qui suit dans les journaux hollandais du 20: « Mardi au soir S. A. R. le prince d'Orange, accompagné de son fils le prince Alexandre, est parti de la Haye pour Berlin. Ce voyage qui a lieu d'une manière inopinée paraît se rattacher à l'arrivée de l'empereur de Russie dans la capitale de la Prusse. »

Des bruits alarmans circulent sur notre administration théâtrale. On parle de la retraite de deux de nos principaux artistes. Nous espérons qu'il y a au moins exagération dans ces sinistres rumeurs.

— Nous pouvons annoncer comme positif, que les héritiers légaux de feu M. le chanoine Boucqueau vont attaquer, comme nul, du chef de conservation, le testament qu'il a fait, quatre jours avant sa mort, pour instituer son légataire universel, président du séminaire de Liège. (Courrier.)

— La police du quartier du Nord a arrêté hier un ouvrier accusé d'avoir volé du zinc dans une fabrique où il était employé. Elle a aussi opéré la restitution d'un marchand et de sa femme, qui sont sous la prévention d'avoir acheté ou recelé les volés de l'ouvrier susdit. Le marchand, qui protestait de son innocence, a opposé à la police la plus vive résistance, on a été obligé de le garotter pour conduire en prison. Un agent de police a été blessé dans la lutte.

— L'Union croit pouvoir démentir la nouvelle donnée par le *Journal de la Belgique*, et que nous avons reproduite, touchant une enquête que le gouvernement se proposerait de faire sur la question cotonnière.

— Les effets du changement de ministère anglais n'ont point tardé à se faire sentir sur les positions individuelles, si la nouvelle suivante qu'on lit dans un journal de Bruxelles, vient à être confirmée. « Depuis le départ de sir Robert Adair, sir Georges Hamilton remplissait les fonctions de ministre d'Angleterre en Belgique. Hier, assure-t-on, M. Grampton, l'un des secrétaires d'ambassade, a reçu sa nomination de chargé d'affaires à la place de sir Hamilton. »

On lit dans un autre journal de Bruxelles : « Nous apprenons d'une source certaine que les agents diplomatiques anglais ont reçu l'ordre d'adresser leurs rapports au lord duc de Wellington. »

— On écrit d'Anvers que M. Bernard vient de donner sa démission de directeur du théâtre : il continuera sa gestion jusqu'à la fin de l'année théâtrale.

— On écrit du Doel, 19 décembre :

« Hier à 11 heures et demie du matin, un parlementaire hollandais s'est présenté à notre embarcadere et a demandé à être admis auprès du commandant belge de la rive gauche de l'Escaut. Il déclarait être porteur d'une lettre du commandant supérieur des forts Lillo et Liefkenshoek, destinée à la direction du polder du Doel. Par cette lettre, le commandant hollandais faisait connaître que son gouvernement se chargeait de faire confectonner, à ses frais, tous les ouvrages qui doivent prévenir une rupture dans la digue de l'Escaut par le mauvais état de l'écluse du polder du petit Doel. »

« On a remarqué aujourd'hui des ouvriers déjà occupés de la confection de ces travaux qui doivent assurer les habitans des polders voisins, exposés à être inondés d'un instant à l'autre. »

« Les bruits qui circulaient sur l'évacuation des forts Lillo et Liefkenshoek paraissent dénués de vraisemblance. »

« On nous assure que la garnison du fort de Lillo est réduite à 25 hommes. »

— On lit dans le *Journal d'Arlon* :

« Il y aura tantôt deux mois que le remaniement des gouverneurs de province a eu lieu, et à l'heure qu'il est, nous n'avons pas encore de chef administratif, quoique tous les huit jours à peu près, nous ayons été bercés de l'espoir d'en obtenir un. Serait-il donc vrai qu'on éprouvât quelque embarras pour donner à notre pays l'homme qui convienne ? L'amour du bien public et le désir d'être utile à une contrée si intéressante sous tous les rapports ne peuvent-ils non plus, chez quelques personnes, l'emporter sur les ennuis d'un séjour dans la Sibirie belge ? Quoiqu'il en soit des causes de cet interrègne provincial, s'il se prolonge beaucoup trop pour ne pas donner lieu à mille conjectures. D'ailleurs le provisoire où nous sommes placés ne peut-être qu'une cause de retard pour les nombreuses améliorations qui nous sont promises, et dont quelques unes commencent à se réaliser. Que le gouvernement veuille donc bien songer à notre position et nommer enfin le gouverneur du Luxembourg. »

— La nouvelle de la retraite de M. Martinez de la Rosa, annoncée par le *National*, ne s'est point confirmée.

— L'*Observer* dit que, selon des rapports officiels qui viennent d'arriver à Londres, une division très-forte de l'armée russe a été mise en déroute par les insurgés de la Circassie. Ceux-ci se sont emparés de plusieurs pièces d'artillerie, d'une grande quantité de munitions de guerre, et ils ont fait à l'ennemi plusieurs milliers de prisonniers.

Cette partie n'est rien personnellement pour un état comme la Russie, ajoute l'*Observer*, mais son effet moral peut être considérable, il augmentera l'audace des insurgés et les difficultés que la Russie éprouvait déjà à les réduire.

— Plusieurs journaux belges ont répété un article du *Messenger de Gand*, où il est dit que des Belges qui avaient demandé le maintien en possession provisoire de biens situés en Hollande, l'avaient obtenu sans devoir donner caution comme étrangers, parce que le tribunal de Middelbourg les avait considérés comme régnicoles.

Le *Middelburgsche-Courant* dit aujourd'hui qu'aucun fait de cette nature ne s'est passé devant le tribunal de Middelbourg; que les Belges se sont seulement pourvus en référé devant le président de ce tribunal, pour obtenir le maintien provisoire en possession, et que l'opinion personnelle du président; qu'il n'y avait pas lieu à fournir caution ne présente aucune preuve de l'opinion politique du tribunal.

— Nous recommandons à nos lecteurs la revue de théâtre, ce journal est indispensable aux artistes qui y trouveront d'utiles renseignements, en l'homme du monde une lecture agréable, des gravures ajoutent encore à son intérêt.

— Dans son audience du 17 novembre, la cour de cassation vient de décider *in terminis* la question des bénéfices simples si vivement controversée entre les fabriques et l'administration des domaines. Elle l'a décidée en faveur des fabriques, en rejetant le pourvoi formé par le bureau de bienfaisance de Froimont contre un arrêt de la cour de Bruxelles rendu, en degré d'appel, en faveur de la fabrique de la cathédrale de Tournay. L'arrêt de rejet a été rendu sur le rapport de M. Cruts et sur les conclusions de M. le procureur-général Plaisant.

— Les distillateurs de Bruxelles, dont l'industrie se trouve depuis long-temps paralysée par l'absence d'un tarif définitif à établir sur les droits d'octroi à percevoir par la ville, viennent d'adresser une lettre à M. le ministre de l'intérieur, pour le prier de refuser à la régence la nouvelle demande qu'elle vient de former en prolongation des mesures provisoires sous lesquelles leur industrie gémit.

— L'*Albion* fait remarquer que c'est justement le même jour (15 novembre), il y a quatre ans, qu'est tombé le ministère Wellington. La coïncidence est bizarre.

— Deux écrivains belges qui s'étaient informés de l'époque à laquelle M. de La Mennais reviendrait à Paris, où ils comptaient se rendre eux-mêmes pour conférer avec lui, ont reçu la réponse suivante d'un de ses amis :

« Une fois pour toutes, M. de La Mennais est en Bretagne; il y travaille et y travaillera pendant au moins tout 1835 à son grand ouvrage sur la concordance de la Foi et de la Conception (du Catholicisme et du Libéralisme, ou si l'on veut encore : de l'Association et du Dévouement avec l'Individualité et le Progrès); ouvrage qui doit donner la clef des apparentes contradictions entre les deux faces de sa doctrine d'autrefois et de sa doctrine d'aujourd'hui. » (Eclair.)

— On écrit de Mons: Un ancien poème intitulé : *les Tournois de Chauvenoy*, composé en 1825, et ayant pour auteur un nommé Jacques Brétex, fut découvert parmi les manuscrits de la bibliothèque de notre ville, par feu M. Ph. Delmotte, il le transcrivit et l'accompagna de notes. M. H. Delmotte, son fils, fait imprimer en ce moment ce poème et les notes de son père, et le ministre de l'intérieur vient de souscrire pour douze exemplaires de cet ouvrage.

On lit dans l'*Emancipation* :

« Election municipale de Laeken. — Il y a 134 électeurs inscrits dans la commune. Cent dix-huit se trouvaient ce matin réunis pour l'élection de leur bourgmestre. M. Deby a obtenu au premier tour de scrutin 91 voix. M. Mathieu 25; un billet blanc et un billet pour M. van Weerde complétaient le nombre. »

« En conséquence, M. Deby, de la religion israélite, a été proclamé bourgmestre de Laeken. »

Un arrêté royal du 7 novembre, accorde au sieur Jobard (Jean-Baptiste-Ambroise), domicilié à Bruxelles, un brevet d'importation et de perfectionnement de 15 années, pour plusieurs appareils à produire le gaz hydrogène carboné.

Un autre arrêté royal du même jour autorise le sieur Bodart (Alp.) de Huy, à établir provisoirement, et sous plusieurs conditions, une fabrique de gaz portatif non comprimé et extrait des matières grasses, à Liège, dans un local situé rue Roture, n° 1117.

ASSOCIATION MUSICALE

POUR UNE CAISSE DE RETRAITE.

La commission a l'honneur d'annoncer au public, que les trois concerts seront donnés au théâtre du Gymnase (derrière St-Jacques). Le premier aura lieu vendredi 12 décembre prochain.

Des listes de souscription sont ouvertes chez M. Monard, rue des Célestines, au Café des deux Fontaines, et à la Société d'Emulation.

SPECTACLE. — *Bulletin de la semaine.*

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, la semaine théâtrale qui vient de s'écouler m'offric bien peu de chose à dire et, si ce n'était la représentation de la *Vie de Molière*, je serais bien embarrassé de vous donner mon *Bulletin de la semaine*. Quoiqu'il en soit, pour ne rien changer à la marche que je me suis tracée, je vais procéder, comme à l'ordinaire, suivant l'ordre des soirées.

Dimanche le spectacle composé d'une manière fort piquante, peut-être aussi le mauvais temps, avait attiré une affluence de monde telle que la saison ne nous en avait point encore offert d'exemple. On donnait le *Voyage à Dieppe*, comédie très jolie et très gaie de MM. Wallard et Fulgence, la *Fiancée*, charmant opéra d'Auber, qui fait verser des larmes aux femmes sensibles, et les *Vœux Péchés*, vaudeville dans lequel Lemaire est on ne peut plus amusant. La *Fiancée* a été jouée avec beaucoup d'ensemble et MM. de Mondonville et Tesseire, ainsi que Mde. Prévost y ont reçu des applaudissements mérités.

C'est lundi qu'on a représenté, pour la première fois sur notre scène, la *Vie de Molière*, drame-vaudeville en quatre tableaux de MM. Duponty et Arago. Le succès en a été complet, ce qu'il faut attribuer, sans doute, à l'intérêt qu'inspire tout ce qui se rattache à la vie d'un grand homme, et plus encore aux traits nombreux que les auteurs ont dirigés contre les tartuffes. Cette pièce dont les scènes sont nécessairement décousues, échappe à l'analyse, et l'on conçoit facilement qu'il ne peut s'y trouver ni unité d'action, ni unité de temps et de lieu; mais plusieurs situations offrent beaucoup d'intérêt et quelques couplets sont remplis d'à-propos et d'esprit.

MM. Duponty et Arago ont choisi dans la carrière du plus grand auteur comique des temps modernes ou anciens, quatre époques qui semblent la résumer tout entière, à savoir : son entrée dans la carrière dramatique, la mise en scène de son *Tartuffe*, sa réception à la cour et enfin sa mort. N'était que ce dernier épisode est indispensable dans une pièce que les auteurs ont intitulée la *Vie de Molière*, on préférerait peut-être qu'elle se terminât au 3me. tableau, où le génie est honoré, comme il devrait toujours l'être, par Louis XIV qui venge tout à la fois Molière des persécutions odieuses et des calomnies des tartuffes et de l'arrogance stupide des gentilshommes de sa cour.

M. Berger dans le rôle de Molière n'est pas resté au-dessous de son talent; il l'a rempli avec beaucoup de convenance et a reçu des preuves éclatantes de la satisfaction du public.

M. Jannin et sa femme, MM. Lemaire et Bouchy ont aussi parfaitement saisi le caractère des personnages qu'ils représentaient. Tout porte à croire que cet ouvrage, sage-ment ménagé par la direction, lui vaudra de bonnes recettes; car à Liège, plus qu'ailleurs peut-être, on saisit avec empressement toutes les occasions de honnir et de baffonner les hypocrites.

Après la *Vie de Molière*, on donnait le *Comte Ory*; cet opéra si gracieux de Rossini a été exécuté d'une manière assez satisfaisante.

Mardi une *Aventure sous Charles IX* et la *Dame Blanche*; je ne dirai mot sur cette soirée qui n'a été signalée que par l'indisposition de Mmc. Prévost dont vous avez déjà fait mention dans votre n° d'hier.

Jeudi la représentation de *Tartuffe* a laissé beaucoup à désirer, et, contre mon attente, Berger n'est pas mieux entré dans l'esprit de son rôle qu'à la première représentation de ce chef-d'œuvre de Molière. Cet acteur dont on ne saurait trop apprécier le talent, ne me semble pas appelé à remplir des rôles d'un franc comique comme celui d'*Orgon*. Il lui faut des personnages plus dramatiques, plus sérieux il réussit bien mieux à exprimer les passions fortes et concentrées, à rendre les rôles qui demandent de la noblesse et des sentimens élevés. Aussi j'ai souffert pour lui en lui voyant jouer le personnage de César dans le petit opéra-bouffon des *Rendez-vous Bourgeois* qu'on donnait après *Tartuffe*.

Voici donc mon compte-rendu de la semaine : je terminerai en donnant un conseil à notre directeur. Beaucoup de personnes se sont plaintes dimanche de la difficulté qu'elles avaient éprouvée pour entrer au théâtre. Une foule nombreuse assiégeait l'unique porte d'entrée dont un seul battant était ouvert, et les dames couraient risque, si non d'être étouffées, au moins de voir leur toilette froissée. Il me semble qu'il y aurait un moyen bien facile d'obvier à cet inconvénient en établissant sous les galeries du théâtre, pour les jours où l'on prévoit que l'affluence sera grande, des barrières en bois où l'on ferait queue deux par deux, ainsi que cela se pratique à Bruxelles, à Paris et dans d'autres grandes villes. Ne pourrait-on pas encore ouvrir deux portes d'entrée, l'une pour les billets de loges et l'autre pour le parterre ? Je soumets ces réflexions à la sagesse de M. de Mondonville toujours si empressé à satisfaire aux réclamations du public lorsqu'elles sont fondées.

Agréé, etc.

Liège, le 21 novembre 1834.

VILLE DE LIEGE

Les bourgmestre et échevins mettront en ADJUDICATION le lundi 24 de ce mois, à midi, la VENTE d'un TERRAIN communal longeant le mur du rempart à la montagne de Hocheporte.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, où l'on peut en prendre connaissance. A l'hôtel-de-ville, le 9 novembre 1834.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 20 NOVEMBRE.

Naisances 2 garçons, 3 filles.

Mariages 40, savoir : Entre Pierre Joseph Gohy, journalier, rue des Croisiers, et Marie Roland, journalière, rue devant les Carmes. — Charles Antoine Badon, tailleur, rue St. Georges, et Marie Thuriard, journalière, même rue. — Pierre Joseph Defrey, brigadier de gendarmerie à cheval, domicilié à Tubise, et Marie Agnès Augustine Demartin, couturière, en Poterie, veuve de Jean Remacle Wilkin. — George Guillaume Smits, employé, faubourg Vêvegnis, et Marie Willems, quai de la Sauvenière. — Jean Joseph Michel, rue Puits en Sock, et Marie Elisabeth Paulus, rue des Récolets. — Léon. Lemalle, journalier à Grivegnée, et Marie Aillid Convasse, journalière, faubourg St. Léonard. — Nicolas Defresne, mouleur, rue Votem, et Marie Joseph Gille, aux Taves. — André Formonoy, ferblantier, faubourg d'Amersœur, et Josephine Françoise Digne, journalière, faubourg Ste. Marguerite. — Jean Pierre Fardeau, tailleur, rue Pierreuse, et Catherine Josephine Delvaux, couturière, même rue. — Hubert Remacle Grallaux, tisserand, domicilié à Verviers, et Anne Catherine Josephine Chalou, rue Pierreuse.

Décès : 4 garçons, 3 filles, 2 hommes, savoir : Pierre Joseph Félix Monagé, âgé de 23 ans, soldat à la deuxième compagnie du dépôt du 1^{er} régiment d'infanterie en garnison en cette ville. — Jean Baptiste Aerts, âgé de 22 ans, soldat à la 6^e compagnie 3^e bataillon 4^e régiment d'infanterie en garnison en cette ville.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, UNE BELLE ET SOLIDE MAISON DE COMMERCE, située à Liège, au centre de la RUE FERONSTRÉE, n° 587, ayant porte de communication sur la rue Velbruck; il sera donné à l'acquéreur toutes les facilités qu'il désirera pour le paiement du prix. S'adresser au notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors Château, n° 448, qui est chargé de cette vente. 49

AVIS.

M. le ministre directeur de la guerre n'ayant pas approuvé l'adjudication de la FOURNITURE du PAIN et de la VIANDE pour l'hôpital militaire de Liège pendant l'année 1835, l'intendant militaire procédera le 29 NOVEMBRE courant, à 4 heures du matin, en son bureau, à une nouvelle adjudication de ces deux articles. — Aucune soumission, présentée plus tard que l'heure fixée, ne sera admise. Liège, le 20 novembre 1834.

REVUE DU THÉÂTRE, JOURNAL DES AUTEURS DES ARTISTES ET DES GENS DU MONDE.

Paraissant deux fois par semaine, format grand in 8°, 16 pages d'impression avec des articles des aux premiers écrivains dramatiques, des lithographies et gravures de costumes coloriés et COUVERTURES IMPRIMÉES.

Prix de l'abonnement franco pour toute la Belgique, 3 mois 11 fr., 6 mois 22 fr., un an 44 fr. On s'abonne à Bruxelles à la librairie moderne, Montagne de la Cour, n° 2. 66

VENTE DE TAILLIS.

LE 24 NOVEMBRE 1834, à 11 heures matin, on vendra à l'enchère 10 BONNIERS DE BOIS TAILLIS essence chêne, dominante, âgé de 18 ans, divisés en grandes portions, croissant dans le bois de WASIMONT, situé à Gives, commune de Ben-Ahin, à portée de la Meuse. Recours chez NANDRIN, aubergiste à Gives.

GRANDE VENTE DE FUTAIE ET BALIVEAUX ABATTUS.

LE 26 NOVEMBRE 1834, à 10 heures du matin et le lendemain, s'il y a lieu, MM. Collignon et Hénauld, feront vendre à l'enchère dans leur bois de Chant d'Oiseaux, commune de Landenne sur Meuse, toute la FUTAIE croissant sur 25 bonniers dudit bois, partie nommée Stiernonfays, à portée de Landenne. Cette futaie consiste en gros chênes et hêtres, pontres, vernes, bois de construction, etc., etc., remarquables par leur élévation et qualité.

Après la vente de la futaie, les mêmes propriétaires feront vendre aussi dans la partie du même bois nommé Stiernonfays, grande quantité de baliveaux abattus. Recours pour le tout sur ledit bois. Ces deux ventes auront lieu à un an de crédit, sous les conditions du notaire LOUMAYE. 48

VENTE D'UNE MAISON, SISE A SERAING.

Le lundi 24 novembre 1834, à 10 heures, en l'étude et par le ministère du notaire GILON, à ce commis, les enfants Monoyer de Seraing, dûment autorisés, feront VENDRE aux enchères publiques, UNE MAISON, sise au CENTRE DU VILLAGE DE SERAING, avec bâtiments, cour, jardin et dépendances, ne formant qu'un ensemble d'environ 6 perches, tenant au Hallage de la Meuse, à Noël Krainse et à la veuve Delhez.

S'adresser en l'étude dudit notaire à Seraing, pour plus amples renseignements. 943

VENTE PAR ACTIONS DU

CHATEAU DE HUTTELDORF, PRÈS DE VIENNE, ET DE LA SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN, EN ILLYRIE.

Cette vente comprend six lots principaux 1) le magnifique CHATEAU de HUTTELDORF, situé à une lieue de la capitale, et ses dépendances en parc, jardins, forêts, biens-fonds et établissements ruraux; mise à prix 550,000 florins. 2) La grande SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN en Illyrie, consistant en château, parc, champs, bois, dîmes féodales, métairies, auberges, juridiction patrimoniale droit de noblesse, etc., évaluée à 250,000 florins. 3) La belle TERRE DE KOSCHEHUBE en Carniole. 4) Une précieuse COLLECTION DE TABLEAUX en huile de bons maîtres. 5) Un complet SERVICE DE TABLE EN ARGENTERIE, fabriqué à neuf dans le dernier goût, d'une valeur de fl. 15,000. 6) Une élégante TOILETTE DE DAMES en or et argent; d'une valeur de fl. 18,000, avec une coupe et un bouquet de 400 ducats. Il y a en outre 22,000 gains accessoires de fl. 32,500, 40,000, 1,000, 4,500, 4,000, etc., se montant ensemble à un million 612,750 fl. Le tirage se fera à Vienne le 15 JANVIER 1835, sous la garantie du gouvernement.

PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

Sur six actions prises ensemble une septième se délivre gratis. Ces actions franches gagneront forcément au moins 5 florins, et concourent tant à la généralité du tirage, qu'à un tirage spécial pour elles de 1002 primes de 13,088 Ducats. Le prospectus français, contenant tous les renseignements ultérieurs, se délivre gratis. Le paiement des actions pourra se faire en traite sur une ville de commerce, ou sur disposition après réception des actions.

S'adresser à HENRI REINGANUM, banquier et receveur général à FRANCFORT-SUR-MAIN.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

PS. La liste officielle des actions gagnantes, sera adressée franche de port au bureau de ce journal, et aux actionnaires à l'étranger.

On désire LOUER à des personnes sans enfants UN BEL APPARTEMENT composé de deux beaux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, grenier, cave et CHAMBRE DE DOMESTIQUE, situé quai d'Avroy, EN FACE DU PONT, n° 553. 849

TRÈS BELLE VENTE DE CHÊNES A FLOREFFE, PRÈS DE NAMUR.

MARDI 25 NOVEMBRE 1834, à neuf heures du matin, on VENDRA à CRÉDIT, au pied des arbres, par le ministère et à la recette du notaire DELVIGNE, de Namur.

12700 CHÊNES de la plus belle élévation et dont une grande partie ont de 8 à 14 pieds de pourtour, propres à la grande construction, à la belle menuiserie et à faire des douves; le tout croissant dans la coupe dite terre aux favettes et courte en marlagne, commune de Florefte. Le transport des marchandises, pourra se faire à peu de frais, par divers chemins en bon état, qui conduisent à la sambre; distante seulement de vingt minutes du bois. 37

VENTE DE BOIS BLANCS, A JEHAY.

JEUDI 27 NOVEMBRE 1834, à dix heures du matin, M. le baron Vandenstein de Jehay, fera vendre publiquement les beaux bois blancs qui forment la double avenue du château de Jehay, canton de Bodegnée. Ces arbres sont remarquables par leur grosseur et leur élévation.

VENTE DE BOIS A SAIVE.

VENDREDI 28 NOVEMBRE 1834, à 2 heures de relevée, M. et Melle Vandenstein de Jehay, feront vendre aux enchères publiques, une quantité de très beaux arbres, consistant en chênes, hêtres, sapins et peupliers d'Italie, croissant sur leurs propriétés, sises à Saive, commune de Celles. Ces ventes auront lieu à un an de crédit, sous les conditions et par le ministère de M^e JAMOULLE, notaire à Faime. 2c

A LOUER présentement en tout ou partie, un local de 80 pieds de long, 30 de large sur 40 de haut, propre à y établir une fabrique quelconque, et un quartier y attenant avec magasins et 4 grands greniers. S'adresser à Ste-Claire, n° 130, place Ste-Claire à Liège. 803

AVIS.

Il sera procédé le 1^{er} décembre 1834, au ministère de guerre, à Bruxelles, à L'ADJUDICATION, par voie de soumissions, de l'entreprise des TRANSPORTS MILITAIRES par eau et par terre, dans toute l'étendue du royaume, pendant l'année 1835.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles cette adjudication s'effectuera est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale de Liège, rue Agimont, en cette ville, où chacun peut en prendre inspection. A Liège, le 19 novembre 1834.

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande de la société des Venues à Liège, tendante à obtenir l'autorisation de placer une machine à vapeur de moyenne pression, de la force de 25 chevaux, pour activer la soufflerie de son haut fournaux; arrêtent:

La demande ci dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sur la pierre noire à l'hôtel de ville que sur la porte de l'église de St. Vincent

Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à cette demande sont invitées à les faire consigner au procès verbal d'information au secrétariat de la régence dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 1834.

Le président du collège, Louis, JAMME. Par le collègue: le secrétaire DEMANY.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 11 nov. — Métalliques, 99 7/8 0 Actions de la banque 1292 0/0.

Fonds anglais du 18 nov. — Cons., 91 1/8 0/0. — belge, 98 0/0, holland., 52 3/8, Portug., 85 1/2. Esp. cortès 54 1/2.

Bourse de Paris, du 19 nov. — Rentes, 5 p. %, 105 90 fin. cour., 106 00. — Rentes, 3 p. c. 77 75, fin. cour., 77 80 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 95 80; fin. cour., 95 90. — Emprunt Guebhard, 44 7/8; fin. cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. %, 43 3/8; fin. cour., 00 0/0; 3 p. %, 27 1/4; fin. cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortès, 39 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 99 0/0; fin. cour., 0 00/0. — Empr. romain, 94 1/2 fin. cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 19 nov. — Dette active, 52 1/16 000 Ditto, 99 1/100. — Bill. de change, 22 1/16. — Oblig. du Syndicat, 91 1/8 0/0. — Ditto, 74 1/2 0/0. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 78 0/0. — Ditto de 1833, 0/0. — Obl. russe Hop. et C., 102 1/2 0/0. Ditto de 1828, 103 1/8 0000 — Inscript. russes, 67 0/0 000 — Empr. russe 1831, 98 7/16 0/0. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Ditto 00 — Dette diff. d'Esp., 46 7/16 00 000. — Obl. mét. Autriche, 98 3/4 00/00 — Lots chez Gollais, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 10. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil 78 3/4 — Cortès, 42 1/8 00/00. — Ditto Grec, 0 — Lots de Pologne, 121 1/4.

Bourse d'Anvers, du 20 novembre.

Changes.	a courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	34 9/16 perte.	P 12 00	
Londres	12 07 1/2	A 17 1/16	A 16 15/16 A
Paris	47 3/8	A 36 1/8	A 36 P
Francofort.	36 1/4	A 100 0/00	00 0/00
Hambourg.	35 9/16		

Escompte 4 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 104 0/0 0. Id. diff. 14 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 0. — Empr. de 48 mill. 98 1/8 A. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 00 0/00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. — Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 94 7/8 A. — Espagne. Gueb., 45 et P 00/00. Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/00. Id. perp. Amst., 45 3/8 5/8 1/2 0 00. 0/0. — Idem dette différée, 45 7/8 et P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. 200 balles café Sumatra, à livrer à 27 cts. cons. 400 hques potasse de Russie de fl. 15 à 15 1/2.

Arrivages au port d'Anvers, du 20 novembre. Le smack belge Pelican, c. Vroome, v. de Londres, ch. de riz, bois de teinture, sucre et coton.

Bourse de Bruxelles, du 20 nov. — Belgique. Dette active, 52 1/4 P. Empr. 24 mill., 98 1/4 P. 0. — Hollande. Dette active, 51 1/4 P. — Espagne Gueb., 45 3/4 P. 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. %, 0. Id. Amst. 5 p. %, 45 3/4 P. 00 0/0. Id. Paris, 3 p. %, 28 0/0, Cortès à Lond., 41 1/2 P. Dette diff. 16 1/4 P.

Prix des grains au marché de Liège du 20 nov. Froment nouveau, l'hectolitre, 14 francs 78 cent. Id. vieux l'hectolitre, 15 francs 23 cent. Seigle, id., 9 70

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622. s. Liège